

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Président du Centre de gestion de la Sarthe,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux du Centre de Gestion ;

Vu la délibération 250212D07RATIO en date du 12 février 2025 relative à la détermination des ratios d'avancement de grade 2025

Vu l'arrêté 240705DIR01ARNT fixant les lignes directrices du Centre de gestion de la Sarthe après avis du comité social territorial,

ARRETE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Attaché principal (sans examen professionnel)

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
Laurent HAMELIN	Attaché

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
Total	Homme	Femme
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Homme	Femme
1	1	0

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis :

- à la paierie départementale
- au Centre de gestion de la Sarthe qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Le Mans, le 3 mars 2025,
Le Président,
Didier REVEAU

Publié le 04/03/2025

Didier 2025.03.03
REVEAU 13:56:46
+01'00'